



Reclassement apres inaptitude

Par **fred25b**, le **24/02/2011** à **13:26**

Bonjour,

je vous ecris pour vous posez une question c'est tres urgent voila j'ai fais une depression du au travail je travaille a ed un magasin discount je suis aller voir la medecine du travail qui ma declaree inapte a deux reprises t aujourd'hui j'ai recu une lettre qui me convoque a un entretien le 9 /3/11 pour un reclassement je compte y aller mais je veux refuser tous postes qui me propose .il faut savoir que si je suis arriver a deprimee de mon travail c'est a cause de mes collegues en particulier des chefs une collegue ma volee de l'argent dans ma caisse on lui a di oit tu demissionne ou tu es viree vous vous rendez compte on lui a laisser le choix!!!ensuite j'ouvre la boite a pharmacie car je me suis couper en rayon je decouvre une serviette hygienique utilisee dans la boite a pharmacie je suis aller m'acheter moi meme une bouteille de desinfectant et des pansements pour me soigner par peur de choper une maladie!!!ma chef se permet de s'en aller en pleine apresmidi t nous critique car nous sommes partis 2 min avant la fermeture habituelle je n'enpeux plus je ne peux et ne veux pas y retourner de plus lorsque j'ai rendu mes clefs il y'avait un ecart de caisse il me ma,que 55.00 dans ma caisse alor que lorsque j'ai fait mon comptage avant d'etre en arret j'avais juste 3.00 en moins seul explication il se servent dans ma caisse ma question est est ce que je peux dire non a aun reclassement et ai je droit a tous mes indemnites si je refuse le poste qui me propose????????????? merci

Par **DSO**, le **24/02/2011** à **15:41**

Bonjour,

Oui, vous avez le droit de refuser les reclassements proposés, et vous aurez le droit à

Par **DSO**, le **13/07/2011** à **07:56**

Bonjour Esmeralda,

L'employeur doit effectuer une recherche pour vous reclasser. Vous avez le droit de refuser les propositions de reclassement. L'employeur procédera alors à votre licenciement.

Codt,
DSO

Par **ESMERALDA116**, le **13/07/2011** à **08:43**

Moi je voudrais savoir si il aura un reclassement a me proposer lors de mon entretient ou suite a l'entretient y va effectuer des recherche j'ai eter declarer inapte a tt poste le 9 juin donc il avait jusqu'au 9juillet pour me reclasser et la je suis convoquer ce matin va t il avoir une offre a me faire